



**Privy Council Office
Bureau du Conseil privé**

Return Bids to / Retourner les soumissions à:

Privy Council Office/Bureau du Conseil privé
Mail Reception Area/Salle de réception de courrier
11 rue Metcalfe Street
Ottawa, Ontario
K1P 5K9

**Solicitation Amendment /
Modification de l'invitation**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement and Contracting Services/
Service des acquisitions et des contrats
90 Sparks, Room/pièce 800
Ottawa, Ontario (Canada) K1A 0A3

Title / Sujet Financement partagé en matière de coopération réglementaire entre le Canada et les États-Unis		Date 2015-07-02
Solicitation No. - No de l'invitation 50023-14		Amendment No. - No. de la modification 002
Client Reference No. - No de référence du client N/A		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at -2:00 PM on -2015-08-10		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT)
FOB - FAB Does not change - Ne change pas		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kim McKortel		
Email Address - Courriel kim.mckortel@pco-bcp.gc.ca		Fax No. - No de Fax 613-947-0484
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Does not change - Ne change pas		

**Instructions : Does not change
Instructions : Ne change pas**

Delivery Required - Livraison exigée Does not change - Ne change pas	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à retirer les critères techniques obligatoires et à apporter des changements aux critères techniques cotés. L'échéance est également reportée au 10 août 2015. Voir les modifications ci-dessous :

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) Table des matières, Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection

SUPPRIMER : Pièce jointe 1 de la Partie 4, Critères techniques obligatoires et cotés ;

INSÉRER : Pièce jointe 1 de la Partie 4 (Critères techniques cotés)

2) Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Présentation

SUPPRIMER : Les pièces jointes comprennent le barème de prix et les critères techniques et de gestion obligatoires et cotés

INSÉRER : Les pièces jointes comprennent le barème de prix et les critères techniques cotés

3) Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 1. Procédures d'évaluation, 1.1 Évaluation technique

SUPPRIMER : 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 1 de la partie 4.

4) Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection – 2. Méthode de sélection – Note la plus élevée dans les limites du budget

SUPPRIMER : 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- c) obtenir la cotation numérique minimale de 108 pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La note est basée sur une échelle de 155 points.

2. Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences a), b) ou c) seront jugées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour l'adjudication d'un contrat, à condition que le prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3) ne dépasse pas le budget affecté à l'exécution des travaux.



3. Si plus d'un soumissionnaire obtient la cote maximale, c'est celui ayant le prix total évalué le plus bas (Annexe 1 de la Partie 3) qui sera recommandé pour l'obtention du contrat. Si plus d'un soumissionnaire obtiennent la cote maximale et que ces soumissionnaires ont le même prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3), le soumissionnaire ayant obtenu la cote la plus élevée au critère R1 sera recommandé pour l'obtention du contrat.

INSÉRER : 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;

b) obtenir la cotation numérique minimale de 108 pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La note est basée sur une échelle de 155 points.

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour l'adjudication d'un contrat, à condition que le prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3) ne dépasse pas le budget affecté à l'exécution des travaux.

3. Si plus d'un soumissionnaire obtient la cote maximale, c'est celui ayant le prix total évalué le plus bas (Annexe 1 de la Partie 3) qui sera recommandé pour l'obtention du contrat. Si plus d'un soumissionnaire obtiennent la cote maximale et que ces soumissionnaires ont le même prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3), le soumissionnaire ayant obtenu la cote la plus élevée au critère R1 sera recommandé pour l'obtention du contrat.

5) Pièce jointe 1 de la Partie 4, Critères techniques obligatoires et cotés

SUPPRIMER au complet.

INSÉRER :

Pièce jointe 1 de la Partie 4 (Critères techniques cotés)

Les renseignements donnés par le fournisseur en réponse à la DP seront évalués conformément aux critères cotés énumérés ci-dessous.



À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit avoir prouvé **HORS DE TOUT DOUTE** que les qualifications de la ressource proposée respectent les exigences précisées dans la présente demande et dans les critères d'évaluation.

Lorsqu'un échéancier est précisé (p. ex. « Dans les dix dernières années ») la date de clôture de la soumission sert de point de référence. L'expérience acquise ou les projets réalisés avant cet échéancier ne seront pas pris en considération.

Les soumissionnaires doivent indiquer une date de commencement, une date de fin et une référence (nom, titre, numéro de téléphone et adresse électronique) pour chaque expérience ou projet présenté en réponse à un critère.

Si la proposition du soumissionnaire n'atteint pas le nombre minimal de points, elle sera jugée non conforme et sera éliminée.

Le terme « au moins » ou « minimum » indique la condition minimale à respecter pour satisfaire à une exigence. Aucun point ne sera accordé si l'exigence minimale n'est pas démontrée.

Définition de « **projet** » : un mandat avec des tâches précises, des livrables et une période déterminée, qui demande au moins 30 jours de travail par la ressource proposée. Un projet peut être réalisé par un consultant, un universitaire, ou dans le cadre des tâches régulières d'un employé.

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

	Expérience du soumissionnaire	Maximum de points disponibles	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV
R1	Le soumissionnaire devrait posséder de l'expérience dans la réalisation de recherches ou dans la production d'analyses stratégiques/la formulation de conseils stratégiques ou dans la mise en œuvre de décisions gouvernementales au cours des 10 dernières années en ce qui a trait aux lois, règles et politiques liées aux procédures et pouvoirs financiers du gouvernement du Canada ou des	Nombre maximal de points : 60 1 projet : 10 points 2 projets : 20 points 3 projets : 30 points 4 projets ou plus : 40 points Points additionnels : 20 points		



	<p>États-Unis.</p> <p>Le soumissionnaire recevra 20 points supplémentaires s’il démontre qu’il possède de l’expérience dans la réalisation de recherches ou dans la production d’analyses stratégiques/la formulation de conseils stratégiques ou dans la mise en œuvre de décisions gouvernementales au cours des 10 dernières années en ce qui a trait aux lois, règles et politiques liées aux procédures et pouvoirs financiers du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis.</p> <p>En ce qui concerne ce critère, seuls les projets pour lesquels l’expérience d’au moins une des ressources proposées dans le cadre de l’appel de propositions a été démontrée seront évalués.</p>			
<p>R2</p>	<p>Le soumissionnaire devrait posséder de l’expérience dans la réalisation de recherches ou dans la production d’analyses stratégiques/la formulation de conseils stratégiques ou dans la mise en œuvre de décisions gouvernementales au cours des 10 dernières années en ce qui a trait aux pouvoirs en matière de gestion financière, aux politiques et/ou aux processus propres aux ministères pertinents responsables de la réglementation au Canada et/ou au États-Unis. Voir l’énoncé de travail pour une liste des ministères</p>	<p>Aucune expérience : 0 point</p> <p>Expérience avec un organisme pertinent : 5 points</p> <p>Expérience avec deux organismes pertinents : 10 points</p> <p>Expérience avec trois organismes pertinents ou plus : 15 points</p>		



	<p>pertinents.</p> <p>En ce qui concerne ce critère, seuls les projets pour lesquels l'expérience d'au moins une des ressources proposées dans le cadre de l'appel de propositions a été démontrée seront évalués.</p>			
	Compréhension du besoin	Maximum de points disponibles	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV
R3	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il comprend la complexité, les objectifs et la portée du projet.</p>	<p>Aucune information fournie : 0 point</p> <p>Faible/Limité : compréhension limitée; reformule l'information contenue dans l'énoncé des travaux : 1 à 10 points</p> <p>Passable/Bon : démontre une compréhension passable ou bonne de la complexité des objectifs et de la portée du projet; élabore sur ce qui se trouve dans l'énoncé des travaux : 11 à 19 points</p> <p>Excellent : compréhension très exhaustive de la complexité, des objectifs et de la portée du projet : appuyé par l'utilisation de</p>		



		documents, d'études et de recherches provenant de l'extérieur : 20 à 25 points		
	Approche technique	Maximum de points disponibles	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV
R4	Approche et discussion des méthodes utilisées pour recueillir les données et faire les recherches visant à assurer que les objectifs du projet seront atteints.	<p>Aucune information fournie : 0 point</p> <p>Faibles/Limitées : approche et discussion des méthodes utilisées pour recueillir les données et faire les recherches, manque d'information démontrant que les objectifs seront atteints : 1 à 5 points</p> <p>Passables/Bonnes : approche et discussion des méthodes qui permettront d'atteindre les objectifs des projets : 6 à 10 points</p> <p>Excellentes : approche et discussion des méthodes utilisées pour recueillir les données et faire les recherches, démontre amplement de connaissances et de perspectives pour assurer que les objectifs du projet seront</p>		



		atteints : 11 à 15 points		
	Méthode de gestion de projet	Maximum de points disponibles	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV
R5	<p>Le soumissionnaire devrait décrire l'approche et la méthode de gestion du projet qu'il adoptera pour assurer la qualité des travaux et l'atteinte des objectifs. La méthodologie devrait être appuyée par une proposition de plan de travail, une quantification du travail et un échéancier qui démontrent une organisation logique des tâches à accomplir. La quantité de travail investie dans chaque tâche devrait correspondre au but et à la portée de la méthodologie, ainsi qu'à l'approche technique décrite à R4.</p>	<p>Aucune information fournie : 0 point</p> <p>Faible/Limité : l'approche de gestion du projet et la méthodologie sont limitées; l'organisation logique des tâches à faire n'est pas démontrée; des lacunes pourraient compromettre la qualité ou l'atteinte des objectifs du projet : 1 à 5 points</p> <p>Passable/Bon : l'approche de gestion et la méthodologie du projet démontrent une organisation logique des tâches et leur planification dans un échéancier; les lacunes ne compromettent pas nécessairement la qualité ou l'atteinte des objectifs du projet : 6 à 10 points</p>		



		<p>Excellent : l'approche de gestion et la méthodologie du projet montrent que le soumissionnaire a amplement de connaissances et d'informations pour s'assurer que les objectifs du projet seront atteints au moyen d'une organisation logique des tâches à faire; aucune lacune n'a été trouvée :</p> <p>11 à 15 points</p>		
<p>Exemple de travail écrit du soumissionnaire</p>		<p>Maximum de points disponibles</p>	<p>Points obtenus</p>	<p>Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV</p>
<p>R6</p>	<p>Le soumissionnaire devrait fournir un exemple de travail qu'il a accompli dans le cadre d'un projet de recherche et d'analyse de portée et de complexité similaires (p. ex., un rapport final, un rapport intérimaire) pour démontrer qu'il possède les capacités de rédaction et d'analyse.</p> <p>Pour répondre à ce critère, seuls des exemples de travaux produits par au moins une des ressources proposées dans cette DDP (ou par une équipe à laquelle la ou les ressources ont participé) seront considérés à des fins d'évaluation.</p>	<p>Aucun échantillon de travail : 0 point</p> <p>Faible/Limité : l'échantillon de travail présenté est trop technique, n'a pas le bon ton et le bon niveau pour le public cible, n'a pas d'organisation logique, ne démontre pas de rigueur analytique ou le bien-fondé des conclusions ou recommandations :</p> <p>1 à 10 points</p> <p>Passable/Bon : l'échantillon de</p>		



		<p>travail est facilement compréhensible, couvre les points essentiels, utilise un ton approprié et un bon niveau pour le public cible, possède une organisation logique et propose des conclusions ou recommandations qui correspondent bien aux arguments du document :</p> <p>11 à 19 points</p> <p>Excellent : l'échantillon de travail présenté est agréable et convainquant, couvre entièrement les points pertinents, utilise un bon ton et un bon niveau pour l'audience, est bien organisé et logique, présente une analyse de haut niveau ou originale, et fournit des conclusions ou des recommandations convaincantes qui correspondent bien aux arguments du document :</p> <p>20 à 25 points</p>		
<p>Nombre maximum de points - 155 Minimum de points requis - 108</p>				
<p>Total des points obtenus</p>				